

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'autoritarisme ne règle pas les conflits

La crise sanitaire avec son lot d'ordres et contre-ordres, les réformes ministérielles qui visent depuis 2017 à réduire à néant le pouvoir d'agir enseignant et les monologues médiatiques ministériels prenant le pas sur le dialogue social dégradent profondément les conditions de travail de l'ensemble des personnels. Ces choix politiques et ces réformes menacent l'organisation et le fonctionnement des écoles. Ils menacent la place du 1er degré dans le système éducatif et ses particularités, dont l'une à laquelle le SNUipp-FSU est particulièrement attaché à savoir la primauté du collectif de travail via le conseil des maîtres et maîtresses.

Sur le terrain cela peut aussi se traduire par des situations de conflits. Le SNUipp-FSU est régulièrement interpellé et accompagne les personnels pour des situations diverses générant de la souffrance au travail que cela soit pour les enseignants et enseignantes, les directeurs et directrices et les AESH.

C'est particulièrement le cas dans le département de Seine St Denis dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs 100% réussite avec clivage cycle 2/cycle 3, de la volonté de pilotage par l'évaluation, de la co-intervention subie ou encore de directions d'écoles encouragées par la hiérarchie à agir en « chef » ...

Des écoles de plusieurs circonscriptions subissent des "cadrages pédagogiques" inacceptables. Le SNUipp-FSU n'accepte pas que l'autoritarisme de l'administration fasse empirer des situations comme celle de l'élémentaire Curie à Bobigny, en invoquant par exemple les évaluations nationales ou encore des choix pédagogiques pour régler des conflits entre personnes! Le DASEN y propose même une mutation d'office à l'encontre d'une enseignante, une forme de sanction à peine déguisée.

Le SNUipp-FSU s'oppose à toutes les mesures arbitraires prises à l'encontre des personnels et dénonce la gestion calamiteuse de cette situation alors que la raison et l'apaisement devrait guider le règlement de la situation. L'administration doit trouver des solutions qui respectent l'ensemble des enseignantes et enseignants concernés.

Paris, le 19 février 2021